

# Notre charte de Qualité

Tout pour vous satisfaire



## Le projet pédagogique

il favorise les moyens à mettre en œuvre pour :

- favoriser l'expression individuelle de l'enfant évoluant à l'intérieur du groupe
- Aider à l'apprentissage de l'autonomie personnelle
- Sensibiliser chacun au respect, au partage et à l'écoute de l'autre

La pratique des activités, le partage de la vie quotidienne, les jeux, les rencontres impliquent d'accepter les règles de vie commune dans un esprit de tolérance.

## L'accompagnement individuel de vie collective

L'encadrement est composé d'au moins 1 animateur titulaire d'un diplôme d'État « BP JEPS option pêche de loisirs » pour 5 participants, dont il est le référent. L'animateur veille à la bonne cohésion du groupe, et à l'application des règles de vie commune. Les enfants pourront être associés à l'élaboration des modalités de la vie collective, et des activités et son informés des règles non négociables (défini par le règlement intérieur de la structure).

## L'hébergement

L'hébergement s'effectue selon les périodes de séjour, soit en tente ou en dur, chez le moniteur guide de pêche référent du séjour ou en gîte. Le CEPS s'assure que toutes les conditions de sécurité d'hygiène sont mises en œuvre pour préserver l'intimité des participants ainsi que de leur sécurité physique. Chaque enfant dispose d'un lit individuel et d'un espace propre pour déposer ces effets personnels.

## La restauration

Dans tous nos séjours, nous tâchons de mettre en place, une alimentation de qualité, équilibrée et variée en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire. Nos séjours étant basés sur un fondement de laïcité et sur le respect de toutes les religions, sans aucune discrimination d'ordre social raciale culturelle, sexiste, nous opterons pour le remplacement des aliments servis lors d'un repas ou par la compensation des aliments servis au cours du repas, si le besoin s'en fait sentir. Il est indispensable de nous faire part dès l'inscription tout les documents médicaux pour que nous puissions limiter les risques éventuels liés à une allergie alimentaire. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer dès l'inscription.

## Les activités

Le CEPS est équipé de tout le matériel de pêche nécessaire aux différentes techniques proposées et ce avec l'aide de nombreux partenaires (AMS Fishing, AUTAIN Pêche, DELALANDE, GARBOLINO, SAKURA, SAMA Fishing). Chaque participant sera ainsi équipé de façon uniforme aux autres. Toutes les mesures de sécurité seront prises en compte par le CEPS, concernant notamment les lieux d'activité et la pratique de l'activité.

## La relation avec les familles

Vous pouvez joindre vos enfants en téléphonant principalement aux heures de repas. Si le groupe est en activité externe, laissez votre message pour que votre enfant vous rappelle à son retour d'activité ou tentez le de le joindre sur le mobile de l'association. Vous pouvez aussi expédier lettres et/ou colis à l'intention de l'enfant. Les enfants peuvent vous joindre soit à l'aide de leur téléphone mobile ou de la ligne fixe illimitée du CEPS.

## L'infirmerie

Des fiches sanitaires de liaison sont remises aux tuteurs légaux de l'enfant à son inscription. Veuillez porter un soin attentif à ce document et le remplir avec la plus grande attention. En cas de traitement veuillez joindre les originaux de soins et d'ordonnance. Pour tout accident, aucun soin ne sera traité par le personnel du CEPS. L'enfant sera dirigé selon l'importance de la blessure soit chez le médecin, ou aux urgences de l'hôpital le plus proche.